

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1446

Artikel: Principes de l'AVS

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281959>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Principes de l'AVS

Pour l'essentiel, les principes initiaux de l'AVS sont demeurés inchangés depuis son début:

- assurance populaire obligatoire pour tout le peuple;
- solidarité totale dans la répartition des charges et dans le droit aux prestations;
- solidarité des générations qui assure la pérennité de l'œuvre;
- solidarité des classes de revenus (aucun plafond des cotisations, mais rente minimale et maximale variant seulement du simple au double);
- solidarité civile et familiale: rente de survivants en faveur des orphelin-e-s, des veuves et des veufs, bonifications pour tâches éducatives ou d'assistance;
- solidarité des régions, qui ont des revenus moyens sensiblement différents et partant, paient des cotisations totales également différentes;
- solidarité villes-campagnes découlant des structures différentes des salaires et du coût de la vie;
- exécution décentralisée avec les caisses de compensation professionnelles, cantonales et fédérales et la collaboration des employeurs;
- financement selon les systèmes de répartition, ce qui signifie que les recettes courantes (cotisations, subventions, intérêts, etc.) sont immédiatement réutilisées pour financer les rentes et les autres prestations. Ainsi les générations actives financent les générations de rentiers, et ceci ad eternum dans le meilleur esprit de solidarité bien comprise: les jeunes favorisent l'aide aux personnes âgées et, réciproquement, les retraités qui les ont élevés et qui ont construit notre société de bien-être, sont prêts à sacrifier leurs intérêts au profit des jeunes.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La FACULTÉ DES SCIENCES ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ADJOINT

au Département d'astronomie

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures d'enseignement par semaine. Recherches dans le domaine de l'astronomie extragalactique et de la dynamique des galaxies.

TITRE EXIGÉ : doctorat ès sciences, ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la direction de recherche.

ENTRÉE EN FONCTION : 1^{er} avril 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 27 novembre 2000 au décanat de la Faculté des sciences, Sciences III, quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

(Source: article de François Charles dans Aspects de la sécurité sociale 4/1999.)

Abonnez-vous : 65 fr.*

Femmes
EN SUISSE

pour recevoir

- Femmes en Suisse chez vous pendant un an (10 numéros)
 ou si vous hésitez, optez pour le recevoir 3 mois à l'essai

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

NAP _____ Localité _____

- * AVS, chômage : 52 fr.
 * Étudiant-e : 52 fr. (avec copie d'une carte de légitimation)
 * Abonnement de soutien : dès 80 fr.
 * Étranger : 70 fr.

À retourner à : Femmes en Suisse, case postale 1345, 1227 Carouge (GE)



Vous pouvez acheter
ou commander
Femmes en Suisse
dans les librairies
suivantes

Berne
Prétexte
Rue Haller 11
2501 Biel/Bienne
Tél. 032 / 322 69 14

Kiosque
Marie-Claude Meyer
Place du Marché 1
2610 Saint-Maurice
Tél. 032 / 941 24 35

Genève
L'Inédite
Rue Saint-Joseph 15
1227 Carouge
Tél. 022 / 343 22 33

La Comédie de Genève
Bd des Philosophes 6
1205 Genève
Tél. 022/320 50 00

Librairie du Boulevard
Rue de Carouge 34
1205 Genève
Tél. 022 / 328 70 54

Neuchâtel
Soleil d'Encre sa
Rue de l'industrie 1
2114 Fleurier
Tél. 032 / 861 13 24

La Méridienne
Rue du Marché 6
2302 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 / 928 01 36

Vaud
Librairie Basta !
Rue du Petit-Rocher 4
1000 Lausanne 9
Tél. 021 / 625 52 34